

Fiche de données de sécurité

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 03-févr.-2022

Version 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ProTurf 15-6-15+7CaO+2.5MgO
Code produit	4136-125HA
Numéro d'enregistrement REACH	Sans objet
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Réservé aux utilisateurs professionnels. Engrais (PC12).
Utilisations déconseillées	Utilisation par les consommateurs (SU21)

Justification de l'utilisation déconseillée	Utilisation déconseillée dans l'Évaluation de sécurité chimique conformément au point 7.2.3 de l'annexe I de REACH
---	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Everris International BV
Nijverheidsweg 1-5; 6422 PD Heerlen (NL); Tel: +31 (0) 45-5609100; Fax: +31 (0) 45-5609190

Pour plus d'informations, contacter : INFO-MSDS@EVERRIS.com
Numéro d'appel hors urgences +31 (0) 418655700

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Int: +44 1235 239 670 (24/7). Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Europe	112
Autriche	+43 1 406 43 43
Belgique	070 245 245
Danemark	+45 8212 1212
Finlande	0800 147 111
France	+ 33 (0)1 45 42 59
Irlande	01 809 2566
Pays-Bas	088 755 8000 (24/7)
Norvège	+45 735 80500
Pologne	+48 42 2538 400
Portugal	+351 800 250 250
Espagne	+34 91 562 04 20
Suède	112
Suisse	Tox Info Suisse Tel. 145 (24h)
Royaume-Uni	111

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008
Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Provoque une légère irritation cutanée.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrement REACH	Facteur M	Facteur M (long terme)
Soufre; S (7704-34-9)	231-722-6	1 - 5%	Skin Irrit. 2 (H315)	-	01-211948729-5-27	-	-
Biuret; C ₆ H ₈ O ₇ (108-19-0)	203-559-0	0.1 - 1%	STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	-	Not available	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L
Soufre; S	3000	2000	Aucune donnée disponible
Biuret; C ₆ H ₈ O ₇	14300	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité). Les premiers secours doivent être uniquement dispensés par un personnel qualifié.

Inhalation

En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Les émissions de poussières sont peu probables si le produit est

	utilisé comme prévu. Si une inhalation prolongée de la poussière s'est produite, exposer la victime à l'air frais. Transporter la victime à l'air frais.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau avec de l'eau et du savon.
Ingestion	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Produits dangereux résultant de la combustion La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs toxiques/corrosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Porter des gants/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés comme déchets. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
--------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec les yeux. Éviter toute génération de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts. Conserver à l'abri du gel. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES.
Matériaux d'emballage	Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé, dans un endroit sûr.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Engrais.
Scénario d'exposition	Non demandé. Mélange.
Mesures de gestion des risques (RMM)	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
Autres informations	

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Italie MDLPS	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Pays-Bas
Soufre; S	-	TWA: 6 mg/m ³	TWA: 6 mg/m ³	-	-
Nom chimique	Norvège	Pologne	Portugal	Roumanie	Slovaquie
Soufre; S	-	-	-	STEL: 15 mg/m ³	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL)	Aucune information disponible.
Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle	Porter des vêtements de travail normaux et légers.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection des mains	Caoutchouc nitrile (0.26 mm). Délai de rupture. > 8 h.
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection légers.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect:	Granulés
Couleur:	blanche, gris, orange, rouge
Odeur:	Engrais.

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point/intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité	Sans objet	
Limite inférieure d'inflammabilité	Sans objet	
Point d'éclair :	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'autoignition :	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Masse volumique :	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune donnée disponible	
Distribution granulométrique	Aucune donnée disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Non réactif.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Méthodes particulières d'intervention:

Sensibilité aux impacts mécaniques Insensible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques Insensible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Conserver à l'écart de catalyseurs comme les dérivés du chrome hexavalent et les haloïdes métalliques. Conserver à l'écart de produits inflammables (carburants) comme le charbon de bois, le bois, la farine, la suie, etc.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec la peau	Provoque une légère irritation cutanée.

Ingestion Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité aiguë

0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Soufre; S	> 3000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 9.23 mg/L (Rat) 4 h
Biuret; C ₆ H ₈ O ₇	14300 - 15000 mg/kg (Rat)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Propriétés perturbatrices endocriniennes

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Soufre; S	-	LC50: <14mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =866mg/L (96h, Brachydanio rerio)	-	-

		LC50: >180mg/L (96h, Onchorhynchus mykiss)		
--	--	--	--	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol aucune donnée disponible.

Mobilité aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Soufre; S	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible. .

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Autres informations Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d' emballage sont considérés comme déchets. Si le matériau n'est pas contaminé, le collecter et le réutiliser de la manière recommandée pour le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG

<u>14.1</u>	
No ONU:	Non réglementé
<u>14.2</u>	
Nom d'expédition:	Non réglementé
<u>14.3</u>	
Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
<u>14.4</u>	
Groupe d'emballage:	Non réglementé
<u>14.5</u>	
Polluant marin	Non réglementé
<u>14.6</u>	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

14.7

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

ADR

14.1

No ONU:

Non réglementé

14.2

Nom d'expédition:

Non réglementé

14.3

Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

14.4

Groupe d'emballage:

Non réglementé

14.5

Dangers pour l'environnement

Non réglementé

14.6

Dispositions spéciales

Aucun(e)

IATA

14.1

Numéro UN ou numéro d'identification

Non réglementé

14.2

Nom d'expédition:

Non réglementé

14.3

Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

14.4

Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5

Dangers pour l'environnement

Non réglementé

14.6

Dispositions spéciales

Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Danemark

France

ICPE

Non réglementé

Allemagne

GefStoffV (DE):

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

Non réglementé

légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Nom chimique	German WGK Section
Soufre; S	1
Biuret; C ₆ H ₈ O ₇	3

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail

Utilisation interdite par des utilisateurs professionnels de moins de 18 ans, voir la directive de la Commission danoise sur la sécurité professionnelle relative au travail dangereux des jeunes.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Non réglementé

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
Soufre; S	Agent phytosanitaire

Inventaires internationaux

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique L'utilisation des substances est couverte par le règlement Reach 1907/2006

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond

Valeur limite maximale

*

Désignation « Peau »

Méthode de classification

- Méthode de calcul
- Jugement expert et détermination de la force probante des données

Méthode de classification	
<i>Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]</i>	<i>Méthode utilisée</i>
Toxicité aiguë par voie orale	<i>Méthode de calcul</i>
Toxicité aiguë par voie cutanée	<i>Méthode de calcul</i>
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	<i>Méthode de calcul</i>
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	<i>Méthode de calcul</i>
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	<i>Méthode de calcul</i>
Corrosion/irritation cutanée	<i>Méthode de calcul</i>
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	<i>Méthode de calcul</i>
Sensibilisation respiratoire	<i>Méthode de calcul</i>
Sensibilisation cutanée	<i>Méthode de calcul</i>
Mutagénicité	<i>Méthode de calcul</i>
Cancérogénicité	<i>Méthode de calcul</i>
Toxicité pour la reproduction	<i>Méthode de calcul</i>
STOT - exposition unique	<i>Méthode de calcul</i>
STOT - exposition répétée	<i>Méthode de calcul</i>
Toxicité aquatique aiguë	<i>Méthode de calcul</i>
Toxicité aquatique chronique	<i>Méthode de calcul</i>
Danger par aspiration	<i>Méthode de calcul</i>
Ozone	<i>Méthode de calcul</i>

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données sur les substances dangereuses
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Classification SGH, Japon
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
 National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
 NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
 Organisation mondiale de la santé

Préparée par Regulatory Affairs Department (INFO-MSDS@EVERRIS.COM)

Date de révision 03-févr.-2022

Limitations relatives à l'utilisation Réservé aux utilisateurs professionnels.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

L'information ci-jointe est la synthèse des connaissances de la société Everris à la date d'élaboration de ce document. C'est la plus fiable et la mieux adaptée. Cependant, elle ne saurait tenir lieu d'engagement en terme de sécurité et/ou de résultat. La société Everris ne pourrait être tenue pour responsable de perte, dommage, échecs ou dégâts liés à un quelconque usage tenant compte de pratiques recommandées ou d'utilisation anormale, ainsi que de tous risques liés à la nature du produit. Aucune autorisation explicite ou implicite n'est accordée pour l'utilisation de quelque invention brevetée sans licence d'utilisation.

Fin de la Fiche de données de sécurité